

Commune de Parenty

Procès verbal de la réunion du Conseil municipal séance du 09 juin 2023.

Le vendredi 09 juin 2023, à 18 heures 30, sur convocation du maire Serge Depraiter, les membres du Conseil municipal se sont réunis en mairie de Parenty.

Étaient présents : Serge Depraiter - Marie Andrieu - Olivier Delseaux - Philippe Duboëlle - Frédéric Dupend - Carine Fourcroy - Sébastien Hibon - Marie-France Huchin - Damien Leduc - Élisabeth Lemor - Ludovic Lozinguez - Julien Mailly - Rémi Marbeuf - Thomas Peron.

Était absent excusé : Michel Gourlain a donné procuration à Philippe Duboëlle.

Philippe Duboëlle est désigné secrétaire de séance.

Les membres Conseil sont invités à débattre des points à l'ordre du jour.

Désignation des délégués à l'élection des sénateurs

Avant lecture du PV et sur demande du préfet du Pas-de-Calais, le Conseil est invité à procéder à la désignation des délégués sénatoriaux et leurs suppléants dans le cadre de l'élection des sénateurs qui se déroulera le 24 septembre prochain. Le quorum étant atteint, le maire Serge Depraiter qui est désigné d'office délégué titulaire invite les membres qui le souhaitent à faire acte de candidature.

Le collège des délégués titulaires recueille deux candidatures: Marie-France Huchin et Rémi Marbeuf; le collège des délégués suppléants recueille trois candidatures: Marie Andrieu, Philippe Duboëlle et Ludovic Lozinguez.

Après un vote secret, ont été désignés à l'unanimité Serge Depraiter, Marie-France Huchin et Rémi Marbeuf en tant que délégués titulaires, Marie Andrieu, Philippe Duboëlle et Ludovic Lozinguez en tant que délégués suppléants.

Lecture du PV de la séance du 24 mars

Suite à la demande exprimée par des membres du Conseil, Philippe Duboëlle donne lecture du procès verbal de la séance du 14 avril 2023. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Le maire s'interrogeant quant à l'intérêt de procéder à une lecture du PV chaque membre ayant préalablement réceptionné le document dans sa boîte mails, le Conseil confirme son souhait de procéder à une relecture du document préalablement amendé par ses soins si nécessaire.

Affaissement rue aux hêtres

Suite à un affaissement observé dans la rue aux Hêtres récemment rénovée (face au Chemin de la Rouge Mare), le maire précise que les marchés publics prévoient au moment du paiement de la prestation auprès du Trésor Public une retenue de garantie égale à 5 % du montant des travaux en vue de couvrir les malfaçons qui n'étaient pas apparentes au moment de la réception du chantier. Un accord a été établi entre Rémi Marbeuf et Lefrançois TP qui a conduit le chantier de réfection

pour remédier à ce problème dès lors que l'entreprise disposera de l'émulsion spécifique.

Reprise de concessions funéraires

Suite à la dégradation au fil du temps de caveaux dans le cimetière de Parenty, il est établi qu'en 2008, une procédure a été engagée par la municipalité en place dans un objectif de reprise de huit concessions funéraires considérées en état d'abandon ; quatre familles ne s'étant pas manifestées depuis, quatre concessions sont confirmées en état d'abandon. La reprise des concessions ne pouvant légalement être prononcée qu'après un délai de trois ans suivant l'accomplissement des formalités de publicité, le Conseil municipal dispose dès lors du droit de se prononcer en faveur de la reprise des ces concessions qui peuvent, selon leur état, être revendues au tarif de 150 euros chacune avec mise à disposition d'un acte de concession ou démolies. Des devis portant sur le coût de démolition vont être réclamés par le maire avant d'acter toute décision.

A noter qu'après exhumation, les restes des personnes inhumées seront ré-inhumés dans l'ossuaire du cimetière.

Serge Depraiter précise que pour les personnes souhaitant disposer d'un caveau dans le cimetière, deux caveaux anciens et trois neufs sont à céder. Pour tout complément de précision, les personnes intéressées sont priées de contacter les services de la mairie.

Commémoration du 14 juillet

Comme chaque année, la population est invitée à se réunir au ParenCity à partir de 11 h 00. Les festivités s'ouvriront sur un match de foot par les jeunes suivi d'un apéritif offert par la municipalité. Pour le déroulement du déjeuner, le maire propose que les participants amènent leur repas tiré du sac, des boissons étant mises à leur disposition sur place ainsi que des tables et des chaises.

Des animations pour petits et grands (structure gonflable, carabines, tir à la corde...) seront proposées au terme du repas.

Le montage du chapiteau est programmé le 12 juillet à 17 heures.

Vente du véhicule de service

Le remplacement du véhicule de service de la mairie (Opel Vivaro utilitaire) par un Kangoo utilitaire acquis au tarif de 9 800 euros HT auquel s'ajoute l'achat d'un crochet (400 euros), d'une remorque ((1 400 euros) et le coût du marquage du véhicule aux couleurs de Parenty, a fait l'objet d'une décision modificative afin de statuer sur la revente du véhicule usagé au tarif de 1 500 euros. Le nouveau véhicule ainsi qu'un abribus sera financé à hauteur de 50 % par une subvention allouée par la communauté de communes du Haut-Pays du Montreuillois.

Questions diverses

Remplacement de la porte de garage au ParenCity : suite à des dégâts occasionnés sur la porte de garage des vestiaires du ParenCity, le maire précise qu'un devis est en cours de réalisation afin de procéder à son remplacement.

Sécurité routière : évoquée lors de la précédente séance, la question portait sur la vitesse excessive observée auprès d'un certain nombre de conducteurs qui traversent le centre du village. Contact a été pris avec les services du Département afin de prendre les dispositions nécessaires, informe Serge Depraiter.

Circulation rue de Campaliane : à l'initiative de Rémi Marbeuf, une consultation va être conduite auprès des résidents de la rue et impasse de Campaliane. Elle portera sur le bien fondé d'un projet d'instauration d'une circulation à sens unique complétée par une piste cyclable matérialisée au sol. Les vélos et piétons ne seront pas concernés par ce sens unique, une pose de panneaux viendra le confirmer. Les occupants des 24 logements concernés seront invités à donner leur avis qui viendra alimenter le débat au sein du Conseil.

Sébastien Hibon met en garde quant au risque d'accident des enfants qui se rendent au Parencty à vélo dans le sens inverse de la circulation et qui pourraient se retrouver dans leur tort.

Autre alternative avancée par Rémi Marbeuf, la pose de miroirs afin d'anticiper l'arrivée de véhicules en sens inverse.

La proposition devra être statuée au prochain Conseil.

Circulation de machines agricoles rue aux Hêtres : la pose d'un panneau interdisant le passage de véhicules de plus de 7 tonnes rue aux Hêtres tant pour des raisons de portance que d'étroitesse de la chaussée, n'a pas freiné le rythme de fréquentation de matériels agricoles d'un poids excessif (à noter toutefois que la réglementation n'est pas applicable aux riverains).

Une réunion d'information s'est tenue en mairie à l'initiative du maire afin de sensibiliser les agriculteurs concernés. Si tous les usagers n'étaient pas présents, le 1er magistrat observe que les personnes présentes ont convenu d'utiliser autant que possible un itinéraire alternatif à l'avenir.

Renouvellement de matériel d'entretien d'espaces verts : le Conseil s'est prononcé en faveur de l'acquisition d'un taille-haie et d'un souffleur pour un budget de l'ordre de 800 euros.

Manifestations à venir : le 18 juin, fête du canton à Hucqueliers ; le 25 juin, fête du RPI à Parencty à 11h00 suivie d'un repas à 13h00 et animations.

City-cross : le projet de réalisation d'un city-cross fera l'objet d'une présentation à la prochaine séance de Conseil, indique Rémi Marbeuf.

Fientes de pigeon : Élisabeth Lemor fait état de la forte présence de fientes de pigeons au niveau du cimetière. Selon Rémi Marbeuf, la pose de pièges doit permettre d'endiguer le phénomène.

Arrosage des tilleuls au Parencty : la persistance de l'épisode de sécheresse nécessite un arrosage régulier des tilleuls plantés à l'automne au Parencty, plaide Sébastien Hibon. Damien Leduc est chargé de mobiliser le Conseil junior pour assurer un arrosage régulier des jeunes plants.

Pièges à frelons : à ce jour, la pose de pièges à frelons par les membres du Conseil a permis de capturer 9 frelons.

La Gazette Parentoise : la prochaine parution est programmée en juillet prochain.

La prochaine séance du Conseil municipal se tiendra le vendredi 07 juillet à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Ainsi fait et délibéré

